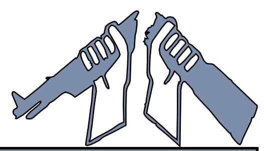
No 74, mai 2007

Le fusil brisé



Bulletin d'information de l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre



Soutien au objecteurs de consience en Colombie

15 May – Journée internationale de l'objection de conscience

La Colombie est un des pays dont le conflit armé en cours est le plus long, lequel compte maintenant plus de cinquante année. Des décennies de guerre et de violence par les forces armées de l'état, des forces paramilitaires et différents groupes de guérilla ont conduit à une militarisation de la société colombienne toute entière. Après plusieurs échecs de retour à la paix, la “guerre au terrorisme” et ses pendants colombiens : les plans “Patriotes” et “Colombia” participe à l'escalade du conflit armée. Dans cette guerre, tous les camps commettent des atrocités et des violations des droits de l'homme. Sur le champ de bataille, il est impossible de faire la distinction entre les différentes factions armées – qu'elles soient gouvernementales, paramilitaires ou guérillas.

L'objection de conscience

Mais la jeunesse colombienne en a assez. Assez de guerre et de violence. Assez d'être d'être enrôlée dans la rue et d'être recrutée de force. Assez de courir après le livret militaire, sans lequel elle ne peut prétendre à un diplôme universitaire, à un permis de conduire ni même un passeport – sans lequel elle ne peut prétendre à une vie normale.

Les statistiques officielles montrent qu'une large proportion de la jeunesse ne répond pas à l'appel de l'état à “prendre les armes” contre la guérilla. La plupart évite le recensement et vit dans l'insécurité sans livret militaire, craignant l'incorporation à chaque contrôle routier ou interpellation par l'armée. Mais de plus en plus sont maintenant prêts à se confronter ouvertement à l'état et à se déclarer objecteur de conscience. Bien que l'objection de conscience ne soit pas reconnue dans le droit colombien, les objos clament que leur droit est garanti par les critères internationaux qui, selon la constitution colombienne, font force de loi au même titre que les droits fondamentaux garantis par cette constitution et ignorés par l'état.

Ces dernières années ont vu le regroupement de groupes d'objos de différentes régions et ils sont maintenant 13 de

suite en page 2

Militarisation et genres

Séminaire IRG/New Profile à Tel Aviv, Israël, du 23 au 26 août 2007

Il devient de plus en plus évident aujourd'hui qu'un féminisme cohérent ne peut se passer d'une analyse minutieuse de la militarisation et qu'un antimilitarisme cohérent ne peut faire l'impasse sur une compréhension profonde des problématiques de genre tant en théorie qu'en pratique.

Le séminaire “militarisation et genre” qui se tiendra en Israël en août 2007 rassemblera des militantEs et des universitairEs venant du monde entier pour étudier les interconnections entre militarisation et genre. Le séminaire est une co-organisation de l'Internationale des RésistantEs à la Guerre et de New Profile, mouvement antimilitariste et féministe israélien. Ce projet s'appuie sur une longue histoire de pratiques relatives aux problématiques des genres et de la militarisation par les deux organisations, il poursuit et approfondit une longue coopération entre celles-ci.

Pour plus d'information (en anglais) : http://wri-irg.org/news/2007/council2007-en.htm

Édito

La journée internationale des objecteurs et objectrices de conscience 2007 est consacrée à la Colombie, un pays comptant plus de cinquante années de violences et de guerre (civiles). C'est aussi un pays où les objecteurs de conscience rencontre des défis différents des autres pays. La menace d'un recrutement involontaire ne venant pas que de l'armée d'état mais aussi des différentes forces paramilitaires ou de guerillas sévissant dans le pays.

La Colombie représente aussi un défi pour le mouvement international de l'objection de conscience. Au regard des critères internationaux, la problématique est l'application de ceux-ci à des acteurs non étatiques pour que ceux-ci aussi reconnaissent l'objection de conscience. Cela dit, l'état colombien ne reconnait pas non plus les objos et le risque pour eux n'est pas tant de se retrouver en prison pour refus d'obéissance ou désertion que de se retrouver de force en caserne après un contrôle routier ou une perquisition de police. Que ce soit légal ou pas, sans notre intervention, l'état et l'armée colombienne n'en a cure, ou pas avant que ce ne soit trop tard pour l'objo concerné.

La journée internationale des objecteurs et objectrices de conscience a pour principe la solidarité avec les objos et les mouvements d'objecteurs. Peu nombreux sont les pays où ce besoin de solidarité se fait plus urgemment sentir qu'en Colombie et, en tant que resistantEs à la Guerre, nous devons relever les défis que présenten cette situation particulière. Nous savons par expérience que la solidarité internationale peut faire la différence. Cette solidarité, plus importante encore pour le cas de la Colombie, demande que nous unissions nos efforts. Et qui la mettra en place si nous ne le faisons pas ?

Pour plus d'info, consulter la page de l'IRG consacrée à la campagne pour la Colombie http://wri-irg.org/co/colcampaign-fr.htm.

Andreas Speck

Recrutement et objection de

La liberté de conscience et le service militaire obligatoire dans la constitution p

Le cadre juridique relatif à l'objection de conscience en Colombie se heurte à la contradiction entre les articles 18 et 216 de la Constitution de 1991. L'article 18 de la partie relative aux droits fondamentaux consacre la liberté de conscience : “nul n'est obligé d'agir contre sa conscience”. Cependant, la partie relative à la force publique, dans son article 216, indique que “tous les Colombiens sont dans l'obligation de porter les armes quand la nécessité publique l'exige pour défendre l'indépendance nationale et les institutions politiques. La loi déterminera les conditions permettant une exemption individuelle du service militaire et celles indiquant l'aptitude au service”.

Quand des affaires d'objection de conscience lui ont été soumises, la Cour constitutionnelle, plutôt que de chercher un compromis entre les deux articles a opté pour mettre l'obligation constitutionnelle de porter les armes au-dessus du droit à l'objection de conscience. Son argument étant que les intérêts collectifs priment sur les intérêts individuels, et que l'objection de conscience au service militaire n'est pas explicitement reconnue dans la Constitution, le droit à la liberté de conscience ne s'étendant pas au concept d'objection de conscience. Pourtant, une législation récente a reconnu d'autres formes d'objection de conscience – comme celles de personnels médicaux ou de membres du Congrès n'acceptant pas les décisions de leurs partis.

Parmi les groupes d'objos colombiens, il y a un accord pour ne pas demander de nouvelles réglementation afin que soit reconnue l'objection de conscience au titre de l'article 18. Cette voie conduisant le gouvernement colombien à créer des restrictions et des conditions envers les objecteurs. Leur argument se porte plutôt sur les normes internationales, définies par plusieurs conventions ou traités internationaux ratifiés par le Congrès [1].

Le service militaire obligatoire et ses opposants

La structure du service militaire obligatoire en Colombie se caractérise par le grand nombre de jeunes appelés, la forte proportion d'exemptés et le nombre relativement faible à réellement effectuer un service militaire.

Depuis 2003, la tendance est à l'augmentation du nombre d'appelés et à la réduction du nombre d'exemptés pour accroître le nombre de ceux obligés d'effectuer le service militaire, une situation pour le moins inquiétante quand on prend en compte que la plupart viennent de famille à faibles revenus qui ne peuvent se payer une dispense du service militaire (acheter la carte militaire de dispense) ni corrompre les fonctionnaires.

Comme les objos au service militaire ne sont pas reconnus par la loi, nous devons utiliser les termes de l'armée pour évaluer l'étendue du refus de la conscription et celle du recrutement forcé en Colombie. Les chiffres officiels mettent en évidence trois catégories de jeunes disant “non” à la coopération avec le système du recrutement et aux conditions de la conscription. Ces trois catégories sont les insoumis (qui ne se présentent pas à l'incorporation), les déserteurs et les désobéissant (qui effectuent un refus



Action contre le recrutement

d'obéissance). Les insoumis sont considérés comme ayant enfreint la loi relative au recrutement, et risquent en théorie des amendes mais pas la prison. En revanche, la désertion et le refus d'obéissance sont considérés comme une violation du code de justice militaire et sont punis de privation de libertés. En pratique, des insoumis ont été jugés en tant que soldats comme des déserteurs [2].

Le nombre des insoumis est relativement élevé au regard du nombre de personnes censées se soumettre à l'obligation du service militaire. Le pourcentage moyen pour la période 1995-

---

suite de la page 1

toute la Colombie à former l'Assemblée Nationale des Objecteurs de Conscience.

Protection & solidarité

En s'appuyant sur cette force nouvelle, l'Assemblée Nationale des Objecteurs de Conscience a commencé à mettre en place un réseau de solidarité nationale et internationale pour l'objection de conscience en Colombie. La journée internationale de l'objection de conscience 2007 – le 15 Mai – s'intègre à ce processus. Cependant, l'importance de cet évènement ponctuel qui aura lieu à Médellin qui donnera un visibilité au mouvement de l'objection de conscience en Colombie ne doit pas cacher l'importance du soutien permanent qui devra suivre. En collaboration avec l'Assemblée Nationale des Objecteurs de Conscience, l'Internationale des RésistantEs à la Guerre met en place un listing des objos colombiens (bientôt disponible sur https://lists.wri-irg.org/codb), et un réseau de solidarité international. Et le 15 mai sera aussi l'occasion du lancement d'un “livret de l'objecteur et de l'objectrice de conscience” - la carte d'objecteur de conscience de l'IRG qui sera un symbole visible de l'objection de conscience comme droit fondamental reconnu internationalement.

D'une certaine manière, le livret de l'objecteur/trice de conscience est une forme de parrainage, pendant virtuel à la protection physique que les Brigades de Paix Internationales tentent d'apporter à certainEs militantEs des droits de l'homme en Colombie et ailleurs. Cela ne pourra cependant fonctionner qu'avec un important réseau de solidarité qui réagit promptement aux tentatives d'arrestation ou d'incorporation forcée d'un objecteur de conscience. Tandis que l'Assemblée Nationale des Objecteurs de Conscience et l'IRG tenteront une diffusion et large et rapide de l'information dès qu'un objecteur de conscience est en danger, il faudra réagir tout aussi vite et en nombre pour avoir un impact sur les autorités colombiennes. Contactez le siège de l'IRG dès maintenant si vous voulez participer à ce “bouclier protecteur” pour les objecteurs en Colombie.

Andreas Speck

War Resisters' International
5 Caledonian Rd, Londres N1 9DX, GB
Tel +44-20-7278 4040
info@wri-irg.org http://wri-irg.org/fr

conscience

olitique colombienne



2003 est de 26. Bien que la tendance générale ne soit à la baisse, une hausse drastique a pu être observée en 2003 avec 48,5% d'insoumis sur le total des incorporables au service militaire obligatoire.

Le tableau n° 1 nous permet d'observer que les affaires de désertion et de refus d'obéissance sont fortement plus nombreuses dans l'armée que dans la police. La moyenne annuelle dans l'armée est de 230 cas de refus d'obéissance et de 1 847 cas de désertion. Nous pouvons ainsi confirmer qu'il existe un nombre non négligeable de jeunes gens qui refusent la conscription pour une raison quelconque et qui finissent par gonfler les rangs des insoumis, mais aussi un nombre substantiel qui, au sein des forces militaire d'État, refusent d'y rester ou d'obéir.

Carte militaire et objection de conscience

Une des alternatives pour les insoumis au service militaire obligatoire est d'obtenir une exemption ou un report qui leur donne droit à une carte militaire en échange du paiement d'une indemnité compensatoire, plutôt que d'être incorporés.

Toute personne refusant le paiement de sa quote-part militaire compensatoire (parce que la contribution financière à l'armée est contraire à ses convictions éthiques ou politiques) est dans une situation spécifique. Juridiquement, ils ne sont plus dans l'obligation d'effectuer le service militaire. Cependant, sans la carte militaire, ils ne pourront passer les examens universitaires, ni signer de contrats de travail.

En outre, le gouvernement a tenté de modifier la loi pour que la carte militaire soit nécessaire à l'établissement d'un passeport, pour une première inscription à l'université ou l'obtention d'un titre professionnel, pour obtenir le permis de conduire, ou pour une nouvelle affectation dans le public comme dans le privé. En attendant, encore de manière embryonnaire, des groupes d'objecteurs de conscience tentent de mettre en exergue cette situation en créant des cas juridiques permettant des poursuites pour discriminations et violations des droits de l'homme.

Recrutement par l'État colombien : irrégulier et entaché d'illégalité

Bien que la loi relative au recrutement militaire régisse les procédures d'incorporation, celles-ci sont souvent détournées et l'impartialité supposée reflète souvent le règne de l'arbitraire et de la corruption.

Les batidas (forme de raids militaires) sont des pratiques de recrutements forcés effectués dans des lieux publics, généralement dans les quartiers pauvres et les zones rurales. Ceux ne pouvant présenter de carte militaire sont immédiatement embarqués dans un fourgon, et incorporés. Cela est illégal au regard de la loi elle-même : nul ne devrait être forcé à une incorporation immédiate, le pire autorisé est de forcer les futurs appelés au recensement militaire qui est la base de toute la procédure d'incorporation (ou à défaut de régulariser leur situation). Même les exemptions et les reports d'incorporation dans le cadre de la loi ne sont pas respectés par l'armée. les peuples indigènes, les pères, les personnes déplacées, les handicapés et les étudiants sont intégrés à l'armée malgré l'existence de règles d'exemption ou de report quant à leur service militaire.

Recrutement d'enfants par les groupes illégaux

Le rapport mondia de 2004, par la Coalition contre l'utilisation d'enfants, soldats estime qu'un quart des soldats des groupes armés illégaux en Colombie sont âgés de moins de dix-huit ans. Ces enfants participent aux combats, à la logistique et à la pose des mines et explosifs ; ils sont aussi utilisés comme messagers ou gardes. CertainEs s'engagent pour échapper à la pauvreté, au chômage ou aux violences familiales alors que d'autrEs cherchent à venger la mort d'unE amiE ou d'un membre de la famille. La plupart se voient refuser tout contact avec leur famille. Les filles se voient forcées à des relations sexuelles avec des supérieurs.

Avec la nouvelle loi relatives aux enfants et aux adolescents, les jeunEs de quinze ans impliquéEs dans les activités de groupes armés illégaux deviennent punissables au lieu d'être des victimes du conflits, ce qui est en contradiction avec les recommandations du dernier rapport du Comité international des droits de l'enfant.

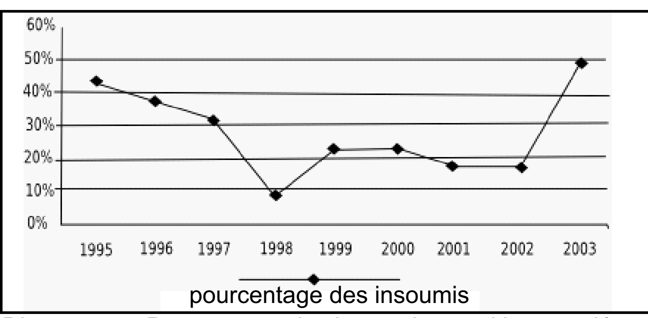


Diagramme : Pourcentage des insoumis parmi les appelés au service militaire obligatoire entre 1995 et 2003

Tableau n°1 : Désobéissance et désertion dans l'armée et la police de 1995 à 2003

Refus d'obéissance dans l'armée.	Refus d'obéissance dans la police.	Désertion dans l'armée.	Désertion dans la police.
ans 2001–2003	ans 1995–2003	ans 2001–2003	ans 1995–2003
690 personnes	**118** personnes	**5 541** personnes	**13** personnes

Notes :

[1] Le droit à l'objection de conscience est implicitement reconnu par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, voté par la Colombie dans sa loi n° 74 de 1968, et par l'article 12 de la Convention américaine des droits de l'homme, voté par la Colombie dans sa loi n° 16 de 1972 ; ces articles affirment le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (MADRID MALO, 2006,3). Il est aussi et de manière explicite signifié dans la résolution 33/165 de l'Assemblée générale de l'ONU (1978), la résolution de la Commission des droits de l'homme du 5 mars 1987 et sa résolution 2002/45.

[2] La loi n° 522 de 999 définit ainsi le refus d'obéissance : ne pas exécuter ou modifier un ordre légitime d'un supérieur d'après la procédure légale, est passible d'une peine d'un à trois ans d'emprisonnement (Article 115). Un déserteur peut être détenu de six mois à deux ans. En complément de sa condamnation, l'accusé devra terminer son service militaire y compris toutes les périodes d'absence et de détention (Article 128).

Les antécédents de l'objection de conscience en Colombie

En Colombie, il fut pour la première fois question d'objection de conscience en 1988, quand un groupe de personnes (des enseignantEs, des philosophEs, des juristEs, des intellectuelLEs ainsi que des hommes et des femmes d'église) ont commencé à remettre en cause le service militaire obligatoire.

En 1991, profitant du changement de constitution en Colombie, le Collectif pour l'objection de conscience et le programme Objecteur pour la paix de l'Église mennonite ont monté une campagne afin d'inclure l'objection de conscience dans le débat, lors de l'Assemblée nationale constitutionnelle ; parmi les actions publiques de cette année là, des manifestations, des conférences de presse, des mobilisations auprès des écoles et la collecte de 6000 signatures qui ont été remises à l'Assemblée nationale constitutionnelle. Grâce à ce travail, la thématique fut discutée et l'article 18 a été inclus dans la nouvelle constitution, garantissant la liberté de conscience au peuple colombien.

Au même moment, naissaient Red Juvenil de Medellín, une organisation communautaire qui affirme les droit de la jeunesse, tels l'objection de conscience, avec une approche basée sur l'action nonviolente et la désobéissance civile.

En 1994, un fait significatif a eu lieu : après s'être déclaré publiquement objecteur de conscience, Luis Gabriel Caldas fut emprisonné, puis forcé de vivre dans la clandestinité jusqu'à ce qu'Amnesty International, l'ayant adopté comme prisonnier de conscience, exerce une pression suffisante pour que sa situation soit résolue.

La même année, la Colombie a participé à la première Rencontre latino-américaine des Objecteurs de conscience au Paraguay, et fut l'hôte de la 9ème Rencontre internationale des objecteurs de conscience, attirant ainsi l'attention des media.

En 2000 fut créé à Bogotá le groupe Acción Colectiva por la Objeción de Conciencia en Colombia (Action collective pour l'objection de conscience en Colombie) avec la convergence des organisations intéressées au renforcement du travail sur l'objection de conscience en Colombie.

Entre 2002 et 2003, la campagne ‘Juventudes desde la Nonviolencia Activa Resistiendo a la Guerra’ (les jeunesses résistant à la guerre par la nonviolence active) a été promue par de nombreuses organisations de la jeunesse en provenance des différentes régions de Colombie. Ce fut l'une des premières étapes pour la création d'un réseau national sur l'objection de conscience qui, en septembre 2005 s'est transformé en Assemblée nationale des objecteurs de conscience.

Depuis, quatre assemblée nationale ont eu lieu, plus un atelier sur les alternatives légales pour les objecteurs de conscience puis, en juillet 2006 à Bogotá, une rencontre internationale de solidarité pour les objecteurs de conscience en Colombie réunissant différentEs représentantEs de mouvements de résistance à la guerre et de l'objection de conscience au niveau international. Des cette dernière est née l'idée de créer un réseau international de soutien à l'objection de conscience en Colombie.

Comme le contexte colombien est très différents d'autres pays, et que l'objection de conscience s'est développée au milieu d'un conflit armé entre l'État, la guérilla et les groupes paramilitaires, avec de multiples causes et facteurs y jouant un rôle, le droit à l'objection de conscience ne se réfère pas seulement au service militaire officiel, mais à tout service forcé quelque soit le groupe armé impliqué dans le conflit ou à toutes les expressions de la militarisation dans la vie quotidienne (comme l'autoritarisme), mais aussi aux systèmes, tels le modèle économique néo-libéral, qui entretiennent la militarisation.





La communauté de paix de San José de Apartadó

Pour célébrer le 10e anniversaire de la communauté de paix de San José de Apartadó, des représentants des autres communautés de paix colombiennes et des visiteurs de quatorze pays différents se sont retrouvés à La Unión et à San Josesito de Apartadó (où la communauté s'est installée après que la police ait occupé le territoire de la communauté originelle) sur la commune de Apartadó, dans la province d'Antioque.

Alors que les gens continuent à demander toute la lumière et la justice pour les violations systématiques des droits de l'homme en Colombie, l'État ne cesse de perdre sa légitimité via sa violence, sa corruption et via son parlement qui légifère au profit de ses membres. Alors que la plus ancienne communauté de paix atteint ces dix ans de résistance, elle compte 178 morts, plus de 500 actes d'agression dénoncés dans 15 pétitions présentées au président Uribe. Ce dixième anniversaire a donc pris la forme d'un lieu de convergence pour différentes formes de solidarité cherchant à ouvrir un chemin pour la dignité et la mémoire collective. Le 23 mars, une marche silencieuse dans les rues d'Apartadó a traversé le cimetière sur la route du centre de San José de Apartadó. Pendant la marche, 178 cercueils symboliques ont été déposés à la porte du bureau du procureur pour lui rappeler son incapacité répétée à mener sa fonction

Chronique de la libération d'Andres Daniel Giraldo (2006)



J'étais parti à 21 heures de Bogotá dans un bus interdépartemental en route pour Medellín, lorsque ce bus a été arrêté par l'armée nationale dans la municipalité de Guaduas - Cundinamarca, à minuit quarante cinq. L'armée nous a fait rester sur place jusqu'à 1 h 55, avant de nous emmener au bataillon d'infanterie de Guaduas où nous sommes arrivés à 2 h 11. Dans une telle circonstance, on pense : « Que va-t-il nous arriver ? ». Nous étions treize jeunes hommes dans le hangar, jouant avec nos téléphones portables et rigolant un peu, sans savoir ce qu'ils allaient faire de nous. Moi, j'avais déjà déclaré ma position d'objecteur de conscience au sergent Gomez.

Inspection à 5 h 20, brossage des dents et mises en rang avec le caporal pour attendre d'être conduits à Facatativa. Petit de déjeuner de galettes de maïs frit avec du chocolat, et une journée surprenante commençait : le sergent Gomez nous a permis de jouer au baby-foot, aux dominos, au tennis de table, aux cartes avec un accompagnement permanent, avec sourires et humour glacial typiques des militaires qui, par exemple, se moquaient des objecteurs de conscience. Il me disait souvent : « ne t'inquiètes pas jeune homme, tu oublieras tout cela lorsque tu prendras un fusil, c'est très émouvant tout cela. » Tout le monde riait en m'imaginant la tête rasée, sans boucles d'oreilles et en tenue de camouflage.

À 8 h 30, ils prirent leur matériel de contrôle autoroutier revenant vers midi et demi avec quinze jeunes de plus à la caserne. nous avons fait un match de foot. ils nous ont racontés des histoires faisant la part belle à l'armée, nous parlant des nouvelles politiques et du bon traitement à la caserne. Parmi nous se trouvaient trois jeunes de La Paz, deux de Huilences, trois de Bogotá, une indigène réintégrée à l'armée et vingt et un provenant des différentes régions de la côte atlantique : Valledupar, Barranquilla, Santa Marta et Sincelejo.

Au moment où ils nous ont fait monter dans le camion, nous n'étions plus que vingt-trois, la situation des cinq autres s'étant résolue d'elle-même. Parmi eux, se trouvait Tiberio Osorio, un jeune homme très joli de vingt-deux ans d'Union-Antioquia, qui n'avait fait l'école primaire que jusqu'à la troisième année. Il était très craintif car c'était la première fois qu'il sortait de son village. Il allait à Bogotá pour travailler dans un magasin avec ses cousins. Il disait : « je ne sais pas si je vais aimer une mégalopole comme celle-là, parce qu'on n'y n'est personne ; par contre dans ton village tout le monde te connaît. Si je m'ennuie, je travaille à mes fraises, à mes pommes de terres, et comme cela je m'amuse. Je ne sais pas quoi faire dans cette très grosse ville. » Évidemment cette histoire de Tiberio a impressionné le sergent qui l'a relâché.

À 14 h15, nous avons été embarqués dans un camion immatriculé SHI347, pour Facatativa. Nous étions décontractés, et nous nous amusions de notre situation. Nous spéculions sur l'air que nous aurions en portant l'uniforme de l'armée. Nous inventions des discours entre nous, pour dire aux militaires comment éviter de devenir un membre de l'armée.

Arrivés au bataillon d'infanterie n° 38, dirigé par Miguel Antonio Caracol, ils nous ont fait mettre sur une file pour l'inspection et la vérification de nos pièces d'identité, qui incidemment ne nous avait pas été confisquées lors de notre arrestation. Je précise qu'on ne m'a jamais obligé à me mettre en rang avec les autres. Depuis l'arrivée à Facatativa, un sergent m'avait ordonné de rester tout le temps à ses côtés. Franchement il m'a bien traité, en me posant des tas de questions sur moi. Curieusement il était autant intéressé que moi par la médecine traditionnelle indigène. Il m'a présenté à des collègues qui ont tout de suite affirmé : « Ce jeune homme sera apte pour le service, il a la bonne taille. » La réponse du sergent fut amusante : « ce jeune homme ne peut pas rester car il prend des médicaments traditionnels. »

Quand le commandant est venu nous demander nos raisons pour ne pas être à l'armée, c'était une belle opportunité de mettre en avant ma déclaration d'objecteur de conscience. J'étais sûr que la plupart des jeunes hommes qui étaient avec moi n'avaient jamais entendu parler d'objection de conscience. Même s'ils n'ont pas pensé que cela était possible en Colombie, sans se faire examiner par un médecin, le commandant m'a demandé une déclaration par écrit, signée et tamponnée par laquelle je signifiais ma position au regard de l'armée.

Nous étions quatre garçons libres, il nous fallait juste confirmer notre nouvelle situation au sein du bataillon de l'armée. C'était surtout valable pour les trois autres garçons. Quant à moi je ne devais rien confirmer, alors je suis sorti de là-bas.

Je suis parti du bataillon à 17 h 50, accompagné du sergent Pena, à qui j'ai demandé un certificat pour que, en route vers chez moi, personne ne m'arrête, surtout pas d'autres militaires colombiens. Il ne m'a rien donné, en disant que rien de mal n'allait m'arriver. D'ailleurs j'avais son numéro de portable si je me faisais arrêter à nouveau.

Toute cette façon de me « bien traiter » avait attiré mon attention. Je pensais que, d'une certaine manière, ils se sont concertés sur mon cas. Une de mes conclusions était que j'avais essayé de leur parler en utilisant des arguments légaux. En outre j'ai toujours manifesté mon désaccord avec les structures militaires, qu'importe d'où elles viennent, et affirmé que les armes ne sont pas des outils pour construire une société. Peut-être mes arguments les ont-ils fait réfléchir, en crédibilisant mes propos.

Aucun des jeunes hommes ne voulait aller à l'armée, car tous ont raconté des histoires, et personne n'a fait un pas avant lorsque le commandant a demandé qui voulait s'engager dans l'armée nationale de Colombie. Cette attitude des jeunes l'a fait mettre en colère, il est devenu de mauvaise humeur. Les dix-sept jeunes restants sont allés passer les examens médicaux, et attendre le verdict final sur leur situation militaire.

Andrés Daniel Giraldo

constitutionnelle.

Un nombre croissant d'organisations et de communautés, tant en Colombie qu'à l'étranger, forme des chaînes de solidarité et de fraternité avec San José, renforçant ses projets pour la vie et pour la terre. Déjà, nombre d'entre elles ont été les témoins de la barbarie de l'État contre des communautés à travers toute la Colombie, et particulièrement contre la communauté de paix de San José de Apartadó. Ainsi, le 17 mars une mission internationale de solidarité avec les communautés colombiennes de résistance civile nonviolente s'est tenue à Bogotá avant de rejoindre les évènements commémorant le 10e anniversaire ainsi que la réunion des communautés en résistance qui a eu lieu à la communauté de paix elle-même. Des participantEs sont venuEs d'Autriche, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Espagne et des États-Unis. Ils et elles se sont mis d'accord pour travailler à la légitimisation et à la reconnaissance internationale des zones humanitaires créées par cette communauté de paix en tant que mécanisme de protection des populations civiles au sein du conflit armé.

www.cdpsanjose.org

Les objectrices de conscience en Colombie

Dans l'histoire de l'objection de conscience en Colombie, le premier exemple de remise en cause du service militaire obligatoire provient d'une femme, et remonte à 1924. La leader syndicale Carlota Rua, lors du premier Congrès ouvrier, ouvrit les débats en indiquant que les jeunes ouvriers et paysans ne devraient pas être soumis à l'obligation de service national et elle poursuivit en considérant injuste de les retirer à leur terre, où ils contribuent à l'effort national avec leur travail, pour qu'ils détruisent ce monde avec l'armée. Cette initiative fut à l'origine d'un autre groupe de femmes qui s'opposa au recrutement de leur fils et maris lors de la guerre contre le Pérou, rendant leur objection publique et générant ainsi un débat public [1].

Les années passant, les femmes ont continué à organiser des initiatives contre la guerre civile, pour la recherche de la paix et de solutions aux conflits armés basées sur la médiation. On peut mentionner les efforts du groupe de travail “Femmes et conflits armés”, qui regroupa diverses organisations ou individuEs pour questionner et examiner les multiples formes de violence affectant les femmes, les jeunes femmes et les filles dans le cadre du conflit armé en Colombie – travail très révélateur car, pendant des années, la cruauté des violences spécifiquement à l'encontre de la gente féminine était totalement occultée par les divers acteurs du conflit armé [2].

Tout aussi important est le travail de l'alliance “Initiative des femmes colombiennes pour la paix” qui a aussi rassemblé des organisations, et ce dans le cadre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (approuvée le 31 octobre 2000), appelant à la participation des organisations de femmes aux négociations, au dialogue sur le conflit, à la reconnaissance de leur contribution au processus de réconciliation et de réduction de l'impact du conflit pour les femmes [3]. Ces organisations ont effectué un travail important, n'intervenant dans le débat politique qu'au travers d'un travail social et de manifestations.

Dans le mouvement de l'objection de conscience en tant que tel, la perspective de genre n'est pas évidente. Pour autant, les femmes se retrouvent autant que les hommes dans les principes de nonviolence active, d'antimilitarisme, dans la vision globale des causes structurelles et de l'ambiance belliqueuse en Colombie, de même que dans la recherche de solutions et d'alternatives diversifiées : les femmes ont donc une importance essentielle dans le mouvement. Dans notre pays, où seuls les hommes sont soumis à l'obligation de service militaire, la position des femmes dépasse largement la solidarité avec les amis, partenaires ou fils : elles apportent leur contribution au travail et aux initiatives pour la construction d'une Colombie qui apprend à résoudre ses conflits sans l'usage de la violence, une Colombie plus juste et sans les importantes injustices sociales qui alimentent les problèmes du pays. De ce point de vue, le travail sur l'objection de conscience s'est spécifiquement étendu via le développement d'une pédagogie alternative pour promouvoir la nonviolence à l'attention des enfants, des jeunes et des adultes de toutes origines socioculturelles. Dans le même temps, ce travail a étendu ses perspectives vers des thèmes comme l'injustice du coût excessif des services publics, l'importance du commerce équitable (un commerce juste, solidaire et conscient) et la créativité de l'action directe. Dans ces domaines, l'apport des femmes a été vital.

Il faut aussi noter qu'en dehors du système étatique de conscription, des groupes hors-la-loi – tels la guérilla et les paramilitaires – recrutent, tant volontairement que par la force, des hommes et des femmes au titre de la parité. D'où l'importance pour des femmes de se déclarer objectrices de conscience, refusant ainsi de participer à toute armée et de contribuer en tout état de cause à la culture patriarcale, machiste et militariste qui maintient en place la violence cruelle dont souffre la Colombie.

De cette manière, les femmes du mouvement de l'objection en Colombie ont rendu possible tant la prise en charge





des problèmes que la proposition d'alternatives à la guerre dans une perspective d'ensemble, avec la compréhension de la complexité de la réalité colombienne et de la nécessité de proposer des alternatives structurelles d'envergure. Il est touchant de remarquer que nous sommes celles ayant le plus de capacité à appeler les gens à participer aux actions publiques et que les hommes, outre l'accompagnement dans leur refus du service militaire, nous reconnaissent comme aussi importantes qu'eux au sein du mouvement, sachant que chacunE doit s'impliquer cœurs et âmes dans la transformation des pratiques, qu'elles relèvent de la vie quotidienne ou des politiques qui soutiennent la guerre.

Andrea Ochoa
Objectrice de conscience, Bogotá, Colombie

Notes:

[1] Giraldo, John. “La Objeción de Conciencia en Colombia: una historia en movimiento” publiée sur http://www.nodo50.org/moccarabanchel/campa%F1as/objecion/15m04_colombia_agresion.htm

[2] Page Internet du groupe de travail “Femmes et conflits armés en Colombie” : http://www.mujeryconflictoarmado.org/lamesa.html

[3] Page Internet de l'Initiative des femmes pour la paix : http://www.mujeresporlapaz.org/

Donner à l'Internationale des RésistantEs à la Guerre

Comment faire un don à l'Internationale des RésistantEs à la Guerre

- ► par ordre de virement permanent qui nous permet de planifier - prévenez nous. (voir coordonnées bancaires au dos)
- ► par virement postal ou bancaire en Euros à War Resisters'International, à la Bank of Irland, IBAN IE91 BOFI 9000 9240 413547, SWIFT/BIC BOFIIE2D
- ► par carte bancaire en remplissant les détails ci-contre, ou via notre site web http://wri-irg.org
- ► par chèque, en euros, dollars ou livres sterlings à l'ordre de "WRI" à envoyer au 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB.

Paiement par carte de bancaire internationale

Veuillez débiter ma carte de ..../ € / US$ / £ (veuiller rayer les mentions inutiles)

Carte : Visa/Access/Mastercad/American Express (*veuillez rayer les mentions inutiles*)

No de carte :

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Date d'expiration : ___ / ___

Code de sécurité : ____

Prénom et nom du titulaire de la carte :

____

Adresse de facturation (*si différente de celle au dos*)

____

____

Merci por votre solidarité

L'ANOOC

L'assemblée nationale des objecteurs et objectrices de conscience (ANOOC) est un réseau d'organisations et groupes de différentes régions de Colombie faisant la promotion de l'objection de conscience contre tous les groupes armés - légaux comme illégaux - via une approche nonviolente.

Une des principales inquiétudes de l'Assemblée nationale concerne la problématique du recrutement et la militarisation constante de la vie civile par les différents acteurs impliqués dans le conflit armé colombien. C'est pourquoi nous avons décidé les moyens d'action suivants :

- ► Le renforcement mutuel des différents groupes pour l'objection de conscience par des échanges d'expériences et des espace de formation.
- ► Une coordination nationale de l'action directe nonviolente et des activités publiques.
- ► Un accompagnement et une communication permanente entre les différents groupes pour l'objection de conscience.
- ► La construction d'un réseau de solidarité national et international avec les objecteurs de conscience.

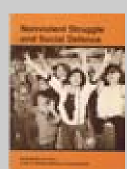
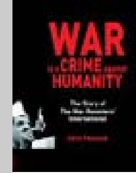
Actuellement, l'Assemblée nationale des objecteurs de conscience comprend les groupes suivants :

1. Red Juvenil Paz Caribe
2. Colectivo Objetarte Cali
3. Red Juvenil Medellín
4. Acción Colectiva de Objetores y Objetoras de Conciencia Bogota
5. Movimiento Juvenil Artesanos
6. Concejo Municipal de Juventudes Puerto Caicedo – Putumayo
7. Corporación Colombia Joven Villa Rica – Cauca
8. Servicio Paz y Justicia Barranquilla
9. Asociación Juvenil y Estudiantil Regional Aruaca
10. Movimiento de Objetores y Objetoras Quinto Mandamiento Barrancabermeja
11. Movimiento Juvenil Álvaro Úlce Cauca
12. Kasimba Cali
13. FUNSAREP Cartagena

Plus d'infos sur : www.objecioncolombia.org

La boutique de l'IRG

Vous pouvez acheter les articles ci-dessous auprès de l'Internationale des Résistante-e-s à la Guerre en joignant au bon ci-dessous un chèque (en £/$ ou €) à l'ordre de War Resisters' International que vous adressez à WRI-IRG, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB. Vous pouvez aussi commander en ligne (paiement par carte bancaire) à http://wri-irg.org/shop/shop-fr-eu.htm.
Tous les prix sont ports compris, tous les documents imprimés sont en anglais.

Nb	Description	Prix
____	1-9 badge "fusil Brise", à l'unité	€2,25
____	10-90 badge "Fusil Brise" x 10	€14,00
____	100 badges "Fusil Brise", x 100	€117,50
____	*Housmans Peace Diary 2007* avec son répertoire mondial des organisations ISSN 0957-0136 ISBN 0 85283-263 X	€13,50
___	Emily Miles: *CO Guide to the UN Human Rights System* (Guide de l'objo pour le systeme des droits de l'homme de l'ONU, IRG et Quaker UN office, Genève, 2000)	€19,00
___	*Resistance and Reconstruction* (Résistance and Reconstruction, Institute For Total Revolution, Vedchhi, 1988)	€7,25
___	Devi Prasad & Tony Smythe: *Conscription: A World Survey* (Conscription: une étude mondiale, IRG, Londres 1968)	€7,00
___	Peter Brock: *Testimonies of Conscience* (Témoignages de Conscience, à compte d'auteu, Toronto, 1997)	€7,00
___	Brian Martin et al: *Nonviolent Struggle and Social Defence* (Luttes nonviolentes et défense sociale, IRG, Londres 1991) 	€10.50
___	Mitzi Bales (Hrsg.): *Opening Doors to Peace: A Memorial to Myrtle Solomon* (Portes ouvertes à la paix: un hommage à Myrtle Solomon, IRG, Londres 1991)	€7,00
___	Devi Prasad: *War is a Crime against humanity. The story of War Resisters' International* (La guerre est un crime contre l'humanité, historie de l'IRG, Londres 2005) 	€47,00
___	Vos Dons	€ ____
Total		**€ ____**

Nom : ________________________________

Adresse : ________________________________

Pays : ________________________________

Date : ___________ Signature : ____________________

Le Fusil Brisé

Le Fusil Brisé est le bulletin d'information de l'Internationale des RésistantEs à la Guerre. Il est publié en anglais, espagnol, français et allemand. Ceci est le numéro 74 de mai 2007.

Ce numéro est le fruit du travail d'Andreas Speck. Tous nos remerciements à touTEs celleux qui ont fourni les infos utilisées dans ce numéro. Pour vous procurer d'autres copies de ce Fusil Brisé, merci de contacter le bureau de l'IRG ou téléchargez-le de notre site internet.

Internationale des RésistantEs à la Guerre
5 Caledonian Rd, Londres
N1 9DX, Grande Bretagne
Tél:+ 44 20 7278 4040
Fax:+ 44 20 7278 0444
info@wri-irg.org
http://wri-irg.org/pubs/br74-fr.htm



L'internationales de RésistantEs à la Guerre

Soutenir et mettre en relation les résistantEs à la Guerre à travers le monde

Merci d'envoyer vos dons dès aujourd'hui pour soutenir le trevail de l'IRG

Je soutiens l'IRG:

(merci de cocher au moins une case)

□ J'envoie un don de £/€.............à l'IRG

□ J'ai besoin d'un recu pour ce don

□ Je remplis le formulaire au dos pour un prélèvement sur ma carte bancaire.

□ Je vais mettre en place un virement permanent mensuel/trimestriel/annuel (barrer les mentions inutiles) de.........€ à l'ordre de War Resisters' International: IBAN IE91 BOFI 9000 9240 41 35 47 Bank of Irland

□ Je souhaiterais recevoir un formulaire pour le virement permanent.

Voici mes coordonnées:

Nom : ____________________________

Adresse : ____________________________

____

Pays : ____________________________

Envoi des dons:
IRG/WRI, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB

L'IRG garde les noms et adresses de ses soutiens sur support informatique à ses seules fins. Si vous ne le souhaitez pas, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Merci de bien vouloir visiter notre magasin en ligne sur http://wri-irg.org pour acheter les publications de l'IRG, les badges du Fusil Brisé, etc.